

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Champvert

De : Catherine Migeon <catherine.migeon@hotmail.fr>

Date : 01/02/2023 13:45

Pour : "enquete-publique-champvert@nievre.gouv.fr" <enquete-publique-champvert@nievre.gouv.fr>

Bonjour,

Comme à la suite de l'enquête publique concernant le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur des terres agricoles, je vous prie de trouver ci-dessous mes observations.

Page 45, on peut lire « Lutte contre le changement climatique : La lutte contre le réchauffement climatique est aujourd'hui un impératif à l'échelle mondiale face aux constats alarmants des dernières décennies et au regard des vulnérabilités multiples qu'il engendre » avec notation d'un effet positif du CPV ?

Or la zone d'implantation du parc comporte de nombreuses zones humides, **ces zones sont reconnues comme des amortisseurs du changement climatique, comme des réservoirs de biodiversité (Ministère de la transition écologique ...)**.

Page 45, Activités économiques : industries / équipements énergétiques : Les plus proches équipements industriels ou énergétiques concernent une usine de méthanisation à Devay et les centrales solaires photovoltaïques de Verneuil et Decize. Aucun enjeu n'est présent sur ou au droit de la ZIP. Ils témoignent d'une volonté locale marquée au développement des énergies renouvelables.

La centrale CPV serait un atout ? Une volonté locale de développement des énergies renouvelables : **mais il ne s'agit pas là d'un projet au bénéfice d'une collectivité mais uniquement au profit du porteur de projet et de particuliers, l'intérêt est uniquement financier ! pas écologique ! de qui se moque-t-on ?**

Un enjeu fort pour la cigogne blanche, nidification sur la zone certaine, ne faudrait-il pas demander à la société de prévoir la mise en place de nids comme cela existe à Verneuil ?

De même on constate la présence du Milan noir sur le site, cet oiseau est également présent près des nids de cigognes et représente une attraction touristique de Verneuil.

De manière générale on constate de forts enjeux : touristique et loisirs, bocage, respect de la trame verte, **l'implantation du CPV engendrera de forts risques de pollution des eaux souterraines en phase construction mais pas uniquement, les structures des panneaux par ruissellement sont sources de pollution.**

La phase de travaux aura aussi de lourdes conséquences sur la biodiversité : l'entreprise prévue pour la construction du parc est-elle labélisée pour le respect de la biodiversité lors de la phase du chantier ?

Page 343, Tourisme, Loisirs L'enjeu touristique est fort pour la collectivité, essentiellement orienté vers le tourisme vert, et sera retenu comme tel. Les aménités touristiques les plus proches concernent tout particulièrement des axes de découvertes du territoire à savoir : GR3, Tour de Bourgogne à Vélo (V51), EuroVélo6 (la Loire à vélo) par la D205 (limitrophe à la ZIP) et le Canal du nivernais, que la CCSN qualifie d'enjeu touristique majeur. Un club pour les camping[1]cars est par ailleurs signalé à moins d'un kilomètre au sud de la ZIP, à Devay. Le château de Marcy est indiqué sur les panneaux touristiques de Champvert : **comment peut-on prétendre que l'installation d'un PVC aura un effet positif sur le tourisme ?**

Dans ce cas précis, l'étude d'impact page 45 : « Tenir compte des effets cumulés des 3 parcs photovoltaïques et notamment sur les enjeux forts du territoire ; biodiversité, agriculture, tourisme, paysage, ... »

Les projets de CPV se multipliant dans la Nièvre, il semble nécessaire d'avoir une vision générale, globale des conséquences sur l'ensemble du territoire : sur le foncier agricole, la biodiversité, l'attraction touristique ...

Cordialement

Catherine Migeon
06 99 46 35 98

